

POUR TOUTE DEMANDE
DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

**LA PRÉSENCE DE L'INTÉRESSÉ(E) EST
OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DU DOSSIER
SI MINEUR, PRÉSENCE OBLIGATOIRE
DU REPRÉSENTANT LÉGAL**

FOURNIR OBLIGATOIREMENT LES PIÈCES SUIVANTES :

- Acte de naissance (- **de 3 mois**) avec filiation complète (à demander à la mairie du lieu de naissance si né en France ou à Nantes si né à l'étranger, par courrier à la sous-direction de l'État Civil du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes – 11 rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES CEDEX 9 ou sur INTERNET <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>)
- Pour un **renouvellement**, connaître la **filiation** : nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents
- Livret de famille des parents (**obligatoire pour les mineurs**) + pièce identité parent
- 1 photo d'identité récente (pas plus de 6 mois) aux normes
- 1 justificatif de domicile **de moins d'1 an**. Facture d'eau, d'électricité ou de gaz y compris l'échéancier en cas de mensualisation, téléphone fixe ou portable, certificat d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer (non manuscrite).
- Si majeur hébergé (y compris chez ses parents) : produire 1 justificatif de domicile de l'hébergeant, une attestation d'hébergement sur papier libre précisant l'hébergement depuis quelle date, ainsi qu'une pièce d'identité de l'hébergeant et **un document établi au nom du demandeur (permis de conduire, attestation vitale, RIB)**
- Ancienne carte d'identité (original) ou déclaration de perte ou de vol de la carte délivrée selon le cas en Mairie ou en Gendarmerie.
- Si l'ancienne carte d'identité sécurisée ne peut être fournie, la personne devra s'acquitter **d'un timbre fiscal à 25 €**
- Preuve de la nationalité française pour les personnes devenues françaises (original)
- En cas de divorce, jugement à présenter obligatoirement pour la garde des enfants ou pour la justification du nom d'usage (original).
- Si la personne mineure réside en alternance chez son père et chez sa mère : un justificatif de domicile au nom de chacun des parents ainsi que leur pièce d'identité.